



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

PROGRAMME D'ACTIVITÉ CIIP

2005-2008

adopté le 22 septembre 2005

Table des matières

1.	Espace romand de la formation	2
2.	Plan d'études cadre romand PECARO	2
3.	Politique des langues	3
4.	Formation des enseignants	4
5.	Formation professionnelle et degré secondaire II	5
6.	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	6
7.	Moyens d'enseignement et ressources didactiques	7
8.	Production documentaire pour la formation professionnelle	8
9.	Médias et technologies de l'information et de la communication (ICT)	9
10.	Evaluation	10
11.	Transition	11
12.	Statut et image de l'enseignant	12
13.	Enseignement spécialisé	13
14.	Politique culturelle	14
15.	Autres projets de coordination romande	15
16.	Recherche et documentation	16
17.	Glossaire des patois de la Suisse romande	17

1. Espace romand de la formation

Faire adopter par les parlements cantonaux une convention intercantonale renforçant la coordination et l'harmonisation entre les cantons, avec le PECARO comme base

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
Adopter une convention intercantonale visant à :	2008	(1.1) Elaborer un accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire. (1.3) Abaisser et assouplir l'âge d'entrée à l'école (cycle élémentaire).
1.1 fixer le début de l'école obligatoire à quatre ans.		
1.2 harmoniser progressivement la structure scolaire de l'école obligatoire.		
1.3 créer des cycles pédagogiques ou d'apprentissage.		
1.4 créer, à l'échelle romande, des épreuves de référence.		
1.5 déterminer des profils de compétences clé, par discipline, en fin de scolarité.		

2. Plan d'études¹ cadre romand PECARO

Adopter et mettre en œuvre le Plan d'études cadre romand ; appuyer l'adaptation des plans d'études cantonaux

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
2.1 Elaborer une nouvelle version du PECARO tenant compte des résultats de la consultation menée en 2004.	juin 2006	(1.1) Elaborer un accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.
2.2 Valider définitivement certains principes clé du PECARO.	décembre 2006	
2.3 Ancrer le PECARO dans une convention intercantonale.	2008	(1.2) Elaborer des standards de formation pour l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS).
2.4 Harmoniser les plans d'études cantonaux conformément au PECARO et à HarmoS.		

¹ Lors de sa séance du 9.2.06, la CIIP a décidé de revenir à l'appellation d'origine *Plan d'études cadre romand*.

* version actualisée du 22.6.2006

3. Politique des langues

Poursuivre la mise en œuvre la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.2003

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
3.1 Développer une didactique de l'enseignement du français s'appuyant sur l'approche des séquences didactiques et instaurer un lien étroit entre production et structuration. ----- 3.1.1 Améliorer les compétences en lecture de tous les élèves.	continu	(1.4) Encourager résolument, dès le début de la scolarisation, le développement des compétences linguistiques des élèves dans la langue locale (première langue nationale), leur transmettre à tous de solides connaissances dans une deuxième langue nationale et en anglais, et leur donner la possibilité d'apprendre une troisième langue nationale.
3.2 Mettre en œuvre une approche intégrée de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire.	continu	
3.3 Mettre en place une didactique de l'enseignement / apprentissage de l'anglais au niveau primaire intégrant une perspective immersive et une approche de didactique intégrée.	continu	(1.4.6) Promouvoir les échanges d'élèves et d'enseignant(e)s.
3.4 Mettre en place une politique des échanges scolaires alliée au développement d'une didactique des échanges.	étude 2007	
3.5 Introduire de façon coordonnée le portfolio des langues (I, II, III).	continu	(1.4.1) Coordonner et accélérer l'introduction du Portfolio des langues III « 15+ » dans le secondaire ; - introduire dans l'école obligatoire le Portfolio des langues II (11-15 ans) ; - publier un Portfolio des langues I (7-11 ans)
3.6 Développer une politique romande relative à l'intégration et à la formation des jeunes d'origine étrangère ; instauration d'une commission romande.	2008	
3.7 Délégation à la langue française (DLF) : intégrer l'action de la DLF dans le contexte national de la politique des langues, de la défense de la langue française et de la culture de la minorité romande.	2006	

4. Formation des enseignants

Participer activement aux travaux de développement des Hautes écoles pédagogiques (HEP) sur le plan national, en préservant les intérêts de la Suisse latine

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
4.1 Proposer la mise en place de cycles romands pour la formation des disciplines dites « rares » (activités créatrices textiles, manuelles, etc.).	2006	(4.1.5) Rendre effective la coordination des organes responsables des hautes écoles (hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques).
4.2 Mettre en place la commission mixte HEP-CUSO et coordonner la mise en œuvre du modèle de Bologne dans le système de formation des enseignant-e-s.	2006	(4.1.) Paysage des hautes écoles (4.2) Tertiariation de la formation des enseignant-e-s.
4.3 Développer la collaboration avec l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF-futur IFFP) ; de même qu'entre la conférence des recteurs HEP et l'ISFPF.	2008	(4.1.5) Rendre effective la coordination des organes responsables des hautes écoles (hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). (3.1.1) Poursuivre la collaboration CPS-ISFPF en ce qui concerne la formation continue des enseignant-e-s et faire en sorte qu'elle soit garantie tout au long de la mise en place de l'IFFP.
4.4 Développer les collaborations et synergies avec le Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS).	2008	(3.1.1) idem
4.5 Harmoniser les conditions d'admission dans les HEP et institutions assimilées.		
4.6 En collaboration avec l'IRDP, favoriser la répartition des thématiques de recherche dans les HEP.	continu	(4.2.3) Rendre possible la constitution de pôles d'excellence à l'échelon national ou par région linguistique (répartition des tâches et des activités) en matière de recherche et de formation continue.
4.7 En collaboration avec l'IRDP, favoriser la répartition des offres de formation en didactique des disciplines dans les HEP.	continu	(4.2.2) Lancer la phase de mise en œuvre en ce qui concerne les offres de formation en didactique des disciplines émanant des universités et des hautes écoles pédagogiques (projet CRUS/CSHEP, suivi par la CDIP).

5. Formation professionnelle et degré secondaire II

Organiser efficacement la formation professionnelle en se fondant sur les nouvelles bases légales ; favoriser des synergies entre les cantons pour abaisser les coûts ; participer aux développements des écoles du degré secondaire II

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
5.1 Participer à l'élaboration des projets législatifs de la Confédération (application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle - nLFPPr).	continu	(2.1.1) Coordonner la mise en application de la nouvelle loi au niveau intercantonal (projet « mise en application de la loi sur la formation professionnelle »).
5.2 Réorganiser la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) en coordination avec les organes de la conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP), afin d'améliorer l'impact de son action.	2006	(2.1) Mise en application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.
5.3 Mettre en place des classes intercantonales dans tous les domaines où le nombre d'apprenants identifiés dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins.	continu	
5.4 Proposer des outils et concepts de soutien nécessaires aux entreprises formatrices.	2008	
5.5 Coordonner pour les cantons (alémaniques associés) le travail de mise en place de la nouvelle formation des formateurs à la pratique professionnelle, en établissant des règles de collaboration avec les organisations du monde du travail.	2006	(2.2) Elaborer un concept pour le secteur de la formation continue et assurer une offre de formation continue efficace et accessible à tous sur l'ensemble du pays.
5.6 Collaborer aux travaux de développement des écoles de commerce conformément aux exigences de la loi sur la formation professionnelle ; participer aux travaux de mise en œuvre au niveau de la Confédération et des cantons.	2006	(3.1.2) Règlement de reconnaissance ECG : - évaluer sa mise en application dans les cantons dans le cadre des procédures de reconnaissance ; - élaborer des lignes directrices pour la maturité spécialisée, orientation pédagogique ; - remanier le plan d'études cadre ECG.
5.6.1 Collaborer aux travaux de la CDIP dans la mise en place de la maturité spécialisée.		

6. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Garantir à l'ensemble des publics jeunes et adultes un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de qualité

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
6.1 Maintenir, développer et coordonner une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire) pour la Suisse romande.	2005	(2.1.2) Achever et mettre en œuvre le projet Centre de services Formation professionnelle – Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO).
6.2 Définir et organiser une politique de gestion des compétences du personnel des offices d'orientation scolaire et professionnelle latins.	2007	
6.3 Poursuivre la démarche qualité en orientation scolaire et professionnelle.	2007	
6.4 Coordonner et harmoniser les projets de bases légales de l'orientation latine, en relation avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr).	2008	
6.5 Élaborer une stratégie commune de veille et d'évaluation des outils psychotechniques.	2008	
6.6 Promouvoir une approche concertée et coordonnée de la validation des acquis par les cantons latins (en oeuvrant, cas échéant, dans le cadre du projet Interreg III de la Fondation des Régions Européennes pour la recherche en Education et en Formation (FREREF) / Université d'été ; et en tenant compte de l'avancement des travaux menés au sein de la plate-forme nationale mise en place par l'OFFT, dont plusieurs délégués latins font partie).	2008	

7. Moyens d'enseignement et ressources didactiques

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique, dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
7.1 Mise en œuvre de la convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19.2.04.	continu	
7.2 Langues, dont français : Développer, réaliser ou sélectionner une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.	2008	
7.3 Mathématiques 7-8-9 : Poursuivre le développement des nouveaux moyens de Mathématiques 7-8-9, sur propositions du groupe intercantonal de suivi de Mathématiques 7-8-9.	continu	
7.4 Mathématiques 1-4 : Assurer la mise à jour des jeux mathématiques 1-4.	2008	
7.5 Mathématiques 5-6 : Proposer le développement d'un complément informatisé, en coordination avec Maths 1-4 et Maths 7-8-9.	2008	
7.6 Autres moyens (géographie, histoire, sciences) : Développer, réaliser ou sélectionner une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.	2008	

8. Production documentaire pour la formation professionnelle

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
<p>8.1 Offrir aux centres de formation, enseignants et apprentis ou étudiants de Suisse romande des ressources didactiques et des moyens d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondant à de hauts critères de qualité. - conformes aux plans d'études communs. - aux conditions économiques les plus favorables. 	<p>continu</p>	<p>(2.1.2) Achever et mettre en œuvre le projet Centre de services Formation professionnelle – Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO).</p>

9. Médias et technologies de l'information et de la communication (ICT)

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
9.1 Aider les cantons à remplir les objectifs du PECARO en matière d'éducation aux médias, aux images et aux technologies de l'information et de la communication (MITIC).	continu	(6.1) Promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant qu'outils d'enseignement et d'apprentissage.
9.2 Evaluer, mettre à disposition et produire des ressources pédagogiques.	continu	
9.3 Promouvoir des projets MITIC intercantonaux.	continu	
9.4 Développer des partenariats entre les médias et les milieux de l'enseignement.	continu	
9.5 Suivre les plans ICT des cantons.	continu	
9.6 Développer des projets d'intégration des ICT dans le cadre du projet « Partenariat public-privé – L'école sur le net » (PPP-ésn) et au-delà.	2008	
9.7 Coordonner la mise à disposition de ressources en ligne, en partenariat avec le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et la plate-forme de collaboration et d'échange Educenet2.	2006	(6.1.2) Portail/ressources du Serveur suisse de l'éducation (SSE) : poursuivre le développement avec la Confédération.

10. Evaluation

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
<p>10.1 Evaluation du travail des élèves</p> <p>Développer et publier des lignes directrices sur l'évaluation du travail des élèves, en fonction des rapports déposés par le Groupe romand d'évaluation du travail des élèves en 2004.</p> <p>Développer l'information aux parents.</p>	<p>2006</p>	<p>(1.2.1) Développer des instruments de pilotage (standards).</p>
<p>10.2. Evaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR)</p> <p>Suivre les travaux au niveau de la CDIP.</p>	<p>continu</p>	<p>(3.2.1) Procéder, avec la Confédération, à l'évaluation du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), mettre en œuvre la phase 2 de la décision et évaluer la nécessité d'une révision partielle du RRM.</p>

11. Transition

Améliorer le passage de l'école obligatoire au secondaire II ; du secondaire II au secteur tertiaire

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
<p>Transition secondaire I-secondaire II</p> <p>11.1 En lien avec la CDIP, élaborer un concept romand d'évaluation des connaissances et compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire, en collaboration avec les écoles de la formation professionnelle ; afin de favoriser leur insertion au secondaire II, en s'appuyant sur PECARO et d'autres mesures déjà planifiées.</p> <p>11.2 Développer dans le cadre de la Fondation des Régions Européennes pour la recherche en Education et en Formation (FREREF) un réseau de recherche sur la thématique de la transition scolarité obligatoire - formation professionnelle - emploi.</p>	<p>2008</p>	<p>(2.3) Améliorer la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II.</p>
<p>Transition secondaire II-tertiaire</p> <p>11.3 Evaluer la faisabilité globale de l'ensemble des passerelles du secondaire II en direction du tertiaire.</p>	<p>continu</p>	<p>(3.1.3) Passerelle maturité professionnelle – études universitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser et évaluer les examens « passerelle », - évaluer les directives provisoires.

12. Statut et image de l'enseignant

Assurer de bonnes conditions d'exercice du métier d'enseignant et en promouvoir l'image

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
<p>12.1 Définir, au niveau de la Suisse romande, un mandat professionnel cadre, commun à l'ensemble des ordres d'enseignement du préscolaire au secondaire II.</p>		
<p>12.2 Mettre sur pied des mesures concrètes pour favoriser la participation des enseignants à la définition des choix faits par l'établissement dans le cadre de son autonomie ainsi que pour assurer son bon fonctionnement et contribuer à l'élaboration de projets d'école.</p>	2008	<p>(5.1) Avenir de la profession enseignante</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter la profession enseignante aux nouvelles exigences (HarmoS, enseignement spécialisé notamment), - la développer sur la base de critères de qualité déterminés, et - la rendre attractive pour en faire une profession d'avenir.
<p>12.3 Développer une politique et des instruments d'auto-évaluation et d'évaluation externe des enseignants qui tiennent compte de l'ensemble des missions déclinées sur les différents temps de travail.</p>		

13. Enseignement spécialisé

Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et harmonisation romande de l'offre et de la demande

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP*
13.1 Définir l'enseignement spécialisé au travers de « standards » précisant ses limites, en regard de l'enseignement régulier (les pratiques cantonales n'étant pas homogènes).	2006	(1.5) Pilotage de l'enseignement spécialisé.
13.2 Scolarisation des enfants sourds et malentendants : développer les coopérations intercantionales (accord intercantonal).	2006	
13.3 Avenir de l'enseignement spécialisé : compte tenu de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, étudier la pertinence d'une convention cadre dans le domaine de l'enseignement spécialisé, permettant ensuite de conclure des accords sectoriels.	2008	
13.4 Réaliser en Suisse romande l'enquête lancée par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) « Comment maîtriser l'augmentation de l'offre en pédagogie spécialisée ? ».	2006	
13.5 Anticiper les conséquences de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) sur l'enseignement spécialisé et collaborer aux travaux d'élaboration de la future convention intercantonale de la CDIP.	continu	

14. Politique culturelle

Elaborer une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'Espace romand

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
14.1 Inscrire dans les lois cantonales le principe de la coordination intercantonale.	2006 (décision)	
14.2 Maintenir et renforcer l'identité romande sur le plan culturel en vue de constituer en Suisse romande un pôle de compétence fort.	2008	
14.3 Mettre en place une politique harmonisée de soutien à la formation culturelle des jeunes.	2006 (décision)	

15. Autres projets de coordination romande

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
15.1 Haute Ecole de Musique (HEMSO) : <ul style="list-style-type: none"> - suivre activement les travaux de création d'une Haute Ecole de musique (HEMSO) comme domaine « musique » de la HES-SO. 	continu	(4.1) Paysage des hautes écoles : Progresser sur la voie d'une législation applicable à l'ensemble des hautes écoles et d'un pilotage effectué conjointement par la Confédération et les cantons.
15.2 Mobilité intercantonale : <ul style="list-style-type: none"> - établir des recommandations sur les mesures d'accueil des élèves en provenance d'autres cantons (perte d'année scolaire, filières du secondaire I). - produire un rapport sur les politiques d'intégration des élèves dans les cantons CIIP. 	2006	
15.3 Ecole continue ou « de jour » : étudier, au plan romand : <ul style="list-style-type: none"> - l'harmonisation des horaires scolaires (au sein de chaque canton), en particulier entre le préscolaire et le primaire, et - le développement de structures d'accueil parascolaires, du préscolaire au secondaire I. 	2008	(1.1) Elaboration d'un accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.
15.4 Intégration de la formation pour un développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un groupe de référence sur l'éducation au développement durable. - coordonner l'intégration du développement durable dans une conception romande à l'aide d'un réseau. - développer les contacts avec la Fondation Education & Développement (FED) et la Fondation Education à l'Environnement (FEE). 	2005-2006 continu continu	(7.1) Education au développement durable : Faciliter l'intégration du concept de développement durable dans le cadre de l'éducation (en corrélation notamment avec les thèmes santé, développement et environnement).

16. Recherche et documentation

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
16.1 Consolider la mission de l'IRDP en la spécifiant dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.	continu	(III c.) Coordination de la recherche en éducation.
16.2 Assurer la coordination et participer aux recherches en éducation au niveau romand en particulier dans le domaine d'évaluation (systèmes de formation, curriculums et moyens d'enseignement, établissements de formation, pratiques enseignants, apprentissages et performances des élèves).	continu	
16.3 Préparer et instrumentaliser les travaux du Conseil de la recherche en éducation (CRE) et favoriser dans ce cadre la mise en réseau, le rapprochement et la collaboration des équipes de recherche en éducation, y compris celles du niveau tertiaire.	continu	
16.4 Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP et l'élaboration d'études prospectives.	continu	
16.5 Assurer les services de documentation et de veille pour l'ensemble des organes de la CIIP.	continu	

17. Glossaire des patois de la Suisse romande

Garantir la mission du vocabulaire national de Suisse romande

Actions, étapes	Echéances	Liens avec le programme CDIP [*]
17.1 Intégrer le GPSR dans une structure universitaire (Institut universitaire romand du patrimoine linguistique).	2008-2009	
17.2 Informatiser la bibliothèque.	2006	
17.3 Elaborer, par voie informatique (BDD), le premier index multifonctions, consacré au tome VII.	2008	